

17 mai 2013

CIRCULAIRE CTOI 2013-49

Madame / Monsieur,

OBJET: MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION ADOPTÉES PAR LA CTOI LORS DE SA 17^E SESSION ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous transmettre les textes des onze (11) mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de sa 17^e session ordinaire, qui s'est tenue à Maurice du 6 au 10 mai 2013.

Au titre de l'Article IX.4 de l'Accord CTOI, ces mesures de conservation et de gestion deviendront exécutoires pour les membres 120 jours après la date de la présente notification, soit le 14 septembre 2013.

- Résolution 13/01 *Sur la suppression des mesures de conservation et de gestion obsolètes*
- Résolution 13/02 *Concernant le registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI*
- Résolution 13/03 *Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI*
- Résolution 13/04 *Sur la conservation des cétacés*
- Résolution 13/05 *Sur la conservation des requins-baleines (Rhincodon typus)*
- Résolution 13/06 *Sur un cadre scientifique et de gestion pour la conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI*
- Résolution 13/07 *Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les espèces sous mandat de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès*
- Résolution 13/08 *Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP), incluant des spécifications plus détaillées sur la déclaration des données des coups de pêche sur DCP et l'élaboration d'une meilleure conception des DCP pour réduire les maillages des espèces non-cibles*
- Résolution 13/09 *Sur la conservation du germon capturé dans la zone de compétence de la CTOI*
- Résolution 13/10 *Sur des points de référence cibles et limites provisoires et sur un cadre de décision*
- Résolution 13/11 *Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacores et des espèces non cibles capturés par les senneurs dans la zone de compétence de la CTOI*

Les textes des mesures de conservation et de gestion sont joints à la présente circulaire.

Je profite de cette opportunité pour vous indiquer que le rapport de la Dix-septième session, incluant les mesures de conservation et de gestion (MCG) adoptées, est en cours d'examen pour adoption par les parties contractantes et parties coopérantes non contractantes ayant participé à la réunion et que les MCG adoptées définitives seront diffusées peu de temps après que le rapport aura été adopté par correspondance.

Cordialement,



Rondolph Payet
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Mesures de conservation et de gestion adoptées en 2013

Distribution

Membres de la CTOI : Australie, Belize, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Soudan, Rép. unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (OT), Vanuatu, Yémen.

Parties coopérantes non contractantes : Sénégal, Afrique du Sud.

Président de la CTOI

Copie à : Siège de la FAO, Représentants de la FAO près les CPC

Ce message a été transmis par email uniquement